

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 13 mars 2024

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 13 mars 2024 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE, Estelle MERCIER, Arnaud BERNEZ

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Jean-Pierre GARCELON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS
Florence LEGROS à Jean-Philippe BOLLE
Michel FICK à Arnaud BERNEZ
Jean-Pierre GARCELON à Estelle MERCIER

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BOLLE

Objet : Fixation des taux d'intérêts

Vu le tableau des taux d'intérêt fixés par délibération n°2023/004 du 08 mars 2023,
Vu la consultation du comité d'audit en date du 07 mars 2024,
Vu l'évolution des taux d'usure,
Considérant à la fois la nécessité d'assurer la mission sociale de l'établissement - en premier lieu pour les tranches de prêts inférieures - tout en contribuant à ses équilibres financiers,

Actuellement :

TRANCHES DE PRETS	REPARTITION EN POURCENTAGE	TAUX MENSUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL NOMINAL	TAEG (1)	TAUX D'USURE ANNUEL (2)
1. Prêts d'un montant inférieur ou égal à 100€	3,4%	0,00%	0,00%	0,00%	22,00%
2. Prêts d'un montant supérieur à 100€ et inférieur ou égal à 3 000€	92,6%	1,10%	13,20 %	13,64%	22,00%
3. Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€	2,1%	0,90%	10,80%	11,09%	12,93%
4. Prêts d'un montant supérieur à 6 000€	1,9%	0,55%	6,60%	6,71%	7,35%

(1) Taux annuel effectif global

(2) Au 01/01/2024

TRANCHES DE PRETS	REPARTITION EN POURCENTAGE	TAUX MENSUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL NOMINAL	TAEG (1)	TAUX D'USURE ANNUEL (2)
1. Prêts d'un montant inférieur ou égal à 100€	3,4%	0,00%	0,00%	0,00%	22,00%
2. Prêts d'un montant supérieur à 100€ et inférieur ou égal à 3 000€	92,6%	1,10%	13,20 %	13,64%	22,00%
3. Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€	2,1%	1,00%	12,00%	12,36%	12,93%
4. Prêts d'un montant supérieur à 6 000€	1,9%	0,60%	7,20%	7,33%	7,35%

Proposition 1 :

TRANCHES DE PRETS	REPARTITION EN POURCENTAGE	TAUX MENSUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL NOMINAL	TAEG (1)	TAUX D'USURE ANNUEL (2)
1. Prêts d'un montant inférieur ou égal à 100€	3,4%	0,00%	0,00%	0,00%	22,00%
2. Prêts d'un montant supérieur à 100€ et inférieur ou égal à 3 000€	92,6%	1,20%	13,20 %	13,64%	22,00%
3. Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€	2,1%	1,00%	12,00%	12,36%	12,93%
4. Prêts d'un montant supérieur à 6 000€	1,9%	0,60%	7,20%	7,33%	7,35%

Proposition 2 :

TRANCHES DE PRETS	REPARTITION EN POURCENTAGE	TAUX MENSUEL NOMINAL	TAUX ANNUEL NOMINAL	TAEG (1)	TAUX D'USURE ANNUEL (2)
1. Prêts d'un montant inférieur ou égal à 100€	3,4%	0,00%	0,00%	0,00%	22,00%
2. Prêts d'un montant supérieur à 100€ et inférieur ou égal à 1 000€	76,1%	1,10%	13,20 %	13,64%	22,00%
3. Prêts d'un montant supérieur à 1 000€ et inférieur ou égal à 3 000€	16,5%	1,20%	14,40%	14,92%	22,00%
4. Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€	2,1%	1,00%	12,00%	12,36%	12,93%
5. Prêts d'un montant supérieur à 6 000€	1,9%	0,60%	7,20%	7,33%	7,35%

Vu les différentes propositions soumises,
 Le conseil après avoir délibéré selon votes suivants :

Proposition 1 : 0

Proposition 2 : 4

Proposition 3 : 4

Vu l'article 1.1.2 du règlement intérieur précisant qu'en cas de partage de voix, celle du Président de séance est prépondérante,

- Article 1 : fixe le nombre de tranches selon proposition n° 3 ci-dessus,
- Article 2 : approuve la fixation des taux selon la proposition du tableau n°3 présenté ci-dessus (sous réserve du respect de la réglementation relative aux taux de l'usure),
- Article 3 : dit que s'agissant des tranches supérieures (3 001 - 6 000€ et plus de 6 000€), autorise la Direction à faire rapprocher progressivement leurs taux de celui de la tranche immédiatement inférieure, selon l'évolution trimestrielle des taux de l'usure.

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

